

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****ATONAL****UFI:****A919-V08M-V00Y-TDJD****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique à usage professionnel. Agriculture.

Herbicide

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Certis Belchim B.V. - France

5, Rue Galilée

78280 Guyancourt - France

N° de téléphone 0033 1 34 91 90 00

e-mail info.fr@certisbelchim.com - www.certisbelchim.fr

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

info.fr@certisbelchim.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 1; H410

Carc. 2; H351

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH08



SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide

**Mentions de danger**

H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

**UFI:**

A919-V08M-V00Y-TDJD

**2.3 Autres dangers****Evaluation PBT**

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères de bioaccumulation (B-), mais contient une substance (propyzamide) répondant aux critères de persistance (P-) et de toxicité (T-), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

**Evaluation vPvB**

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Caractérisation chimique**

Propyzamide 400 g / l (SC)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide</b>				
	23950-58-5 245-951-4 616-055-00-4 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>éthylène-glycol</b>				
	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373o	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>				
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	<	0,05	% en poids

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16 (\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H373 orale; reins; -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés.

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Evacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...), puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubrique 13) En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 25 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
<b>2000/39/EC</b>			
Ethylene glycol			
	VLE (courte durée)	104	mg/m <sup>3</sup> 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Ethylèneglycol (vapeur)			
	VLE (courte durée)	104	mg/m <sup>3</sup> 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
	Remarque/s	*	

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			<b>107-21-1</b> <b>203-473-3</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			<b>107-21-1</b> <b>203-473-3</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	53 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7 mg/m <sup>3</sup>

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
blanc	
<b>Odeur</b>	
fruitée	
<b>pH</b>	
Valeur	8,4 - 8,5
Concentration	1 %
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 95 °C
Source	Fabricant
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Valeur	402 °C
Source	Fabricant
<b>Propriétés comburantes</b>	
Aucune possibilité probable ou réaliste que ce matériau présente un risque d'oxydation.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Aucune possibilité probable ou réaliste que la matière présente un risque d'explosion.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,123 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C
Méthode	CEE A3
Source	Fabricant

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4
log Pow		3	
Source		Fabricant	
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
log Pow		-1,36	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	

Viscosité cinématique			
Valeur	400	-	800 mPa*s
Type	dynamique		
Source	Fabricant		
Valeur	288	-	10000 mPa*s
Température de référence	20 °C		
Type	cinématique		
Source	Fabricant		
Valeur	240	-	7600 mPa*s
Température de référence	40 °C		
Type	cinématique		
Source	Fabricant		

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	ATONAL		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

<b>Toxicité dermale aiguë</b>			
N°	Nom du produit		
1	ATONAL		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	
N°	Nom du produit
1	ATONAL
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard
Remarque/s	En raison de la faible pression de vapeur du propyzamide et de l'absence de toxicité par inhalation de la substance active, une étude sur la toxicité aiguë par inhalation de la formulation ne peut être réalisée.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	ATONAL
Source	Fabricant
Évaluation	légèrement irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
N°	Nom du produit
1	ATONAL
Source	Fabricant
Évaluation	légèrement irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	ATONAL
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	
N°	Nom du produit
1	ATONAL
Remarque/s	Il n'ya pas de données sur les effets mutagènes.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Cancérogénicité</b>	
N°	Nom du produit
1	ATONAL
Source	Fabricant
Évaluation	Susceptible de provoquer le cancer

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
-----------------------------------------------------------------------------	--

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		150	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		12	mois
Espèces		rat	
Organe cible		reins	
Méthode		OECD 452	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité sur les poissons (aigüe)**

N°	Nom du produit			
1	ATONAL			
CL50		>	85	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces		Oncorhynchus mykiss		
Source		Fabricant		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

N°	Nom du produit			
1	ATONAL			
CE50		>	65	mg/l
Durée d'exposition			48	h
Espèces		Daphnia magna		
Source		Fabricant		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Nom du produit			
1	ATONAL			
CE50			3,66	mg/l
Durée d'exposition			72	h
Espèces		Pseudokirchneriella subcapitata		
Source		Fabricant		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

N°	Nom du produit			
1	ATONAL			
NOEC			0,1	mg/l
Durée d'exposition			7	jour(s)

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Espèces	Lemna gibba
Source	Fabricant

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur	90	- 100	%
Durée		10	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

**Dégradabilité abiotique**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4
Type	Hydrolyse		
pH		5-9	
Évaluation/Classement	solide		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4
FBC		49	
Espèces	Lepomis macrochirus		
Source	Fabricant		

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4
log Pow		3	
Source	Fabricant		
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
log Pow		-1,36	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4
log Koc		2,924	
Source	Fabricant		

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères de bioaccumulation (B-), mais contient une substance (propyzamide) répondant aux critères de persistance (P-) et de toxicité (T), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).
Évaluation vPvB	Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**12.7 Autres effets néfastes****Autres effets néfastes**

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

**12.8 Autres informations****Autres informations**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

**Emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation en vigueur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.4 Autres informations**

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4	75
3	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

**Prescriptions nationales****Autres prescriptions**

Directives nationales

Nomenclature des installations

classées pour la protection de

l'environnement (ICPE, France) :

N°4510 (Directive Seveso 3).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

---

**Nom commercial :** ATONAL**Code produit:** CE 152 C0054\_B FR-2**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 01.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

---

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.  
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373o	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 759472